



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

palais de la Découverte

Question écrite n° 10668

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du palais de la Découverte. Toute la communauté scientifique est profondément attachée à cet établissement. De nombreuses vocations y ont été éveillées et il joue un rôle éminent dans l'attrait que peuvent ressentir les jeunes gens pour l'activité scientifique. Le désir de rationaliser le bâtiment (le Grand Palais) et d'en confier une partie à des promoteurs privés fait peser de sérieuses menaces, sur ce haut lieu de la science vivante. Aussi, devant l'émoi que suscite ce projet, il aimerait savoir si le palais de la Découverte restera bien, là où il est, que le Palais d'Antin lui sera acquis ; qu'un budget suffisant lui sera rapidement attribué car le budget prévu au début des années quatre-vingt-dix, pour sa rénovation, a été utilisé pour le Collège de France ; que les frais supplémentaires supportés par le palais de la Découverte (pour la location des espaces et les frais de fonctionnement avec un partenaire privé) seront équilibrés grâce à une dotation annuelle augmentée d'autant. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication a entamé une réflexion sur un projet de restauration, de gestion et d'exploitation du Grand Palais. Le palais de la Découverte, qui fait partie de cet ensemble architectural et dont la tutelle est assurée par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, est inclus dans ce projet de rénovation d'envergure. En sa qualité de ministère de tutelle, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est associé à ces réflexions. Il est particulièrement attentif à ce que le schéma général qui sera retenu pour la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment prenne en compte les besoins du palais de la Découverte pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions telles qu'elles sont définies dans le décret n° 90-99 du 25 janvier 1990 portant organisation de l'établissement. Cette réhabilitation devrait être l'occasion pour le palais de la Découverte de mieux prendre en compte les nouvelles attentes des publics, tant en ce qui concerne la modernisation des structures d'accueil et des espaces d'exposition que la rénovation de l'offre muséographique pour mieux répondre aux enjeux de la place de la science dans notre société. Un projet scientifique et pédagogique novateur doit être préparé par le palais de la Découverte pour inscrire ce projet de réhabilitation du bâtiment dans une perspective de renouvellement de l'offre en matière de culture scientifique et technique. C'est sur cette base que pourront être précisés les moyens nécessaires à sa réalisation, qui n'avaient jamais été réellement prévus dans les années antérieures.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10668

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 avril 2003

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 439

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3560